

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 9 décembre 2011**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Danielle MILON - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - François FRANCESCHI représenté par Alexandre BIZAILLON - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Pierre SEMERIVA représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Eric DIARD - Roland GIBERTI - Michel ILLAC - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**VOI 012-765/11/BC**

**■ Cession à titre onéreux au profit de la commune de Carnoux-en-Provence d'une emprise foncière issue du domaine public communautaire sise Place du Maréchal Lyautey**

**DUFSV 11/7368/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le Conseil Municipal de Carnoux-en-Provence lors de sa séance du 15 juin 2006, a reconnu l'intérêt de procéder à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté dont les objectifs sont le développement et le renouvellement du centre urbain.

Par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2010, il a approuvé le dossier de réalisation de ladite Zone d'Aménagement Concerté de la Galerie du Parc.

L'aménagement retenu prévoit d'ouvrir le jardin Tony Garnier sur le boulevard Maréchal Juin en déplaçant les commerces situés en bordure de la route départementale pour les réimplanter au centre de la place du Maréchal Lyautey.

**Signé le 9 Décembre 2011  
Reçu au Contrôle de légalité le 13 décembre 2011**

Conformément aux dispositions du Code de la Voirie Routière, après enquête publique, le Bureau de la Communauté a, par délibération VOI 008-317/11/BC du 8 juillet 2011, approuvé le déclassement du domaine public routier communautaire d'une partie de la place du Maréchal Lyautey d'une superficie d'environ 1 130 m<sup>2</sup>, telle que figurant sur le plan ci-joint en vue de sa cession au profit de la commune de Carnoux-en-Provence.

L'emprise foncière ainsi déclassée se répartit en une surface de 470 m<sup>2</sup> cédée à titre gratuit car destinée à rester du domaine public communal, et une surface de 660 m<sup>2</sup> cédée par Marseille Provence Métropole moyennant la valeur métrique de 120 euros soit une prix total de 79 200 euros (soixante dix neuf mille deux cents euros) en adéquation avec le bilan de l'opération publique d'aménagement.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération VOI 008-317//11/BC du 8 juillet 2011 portant déclassement du domaine public routier communautaire d'une partie de la place du Maréchal Lyautey à Carnoux-en-Provence ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il y a lieu d'approuver les conditions de la vente par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au profit de la commune de Carnoux-en-Provence d'une partie de la place du Maréchal Lyautey suite à son déclassement du domaine public routier communautaire.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé le protocole foncier ci-annexé par lequel la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole s'engage à céder au profit de la commune de Carnoux-en-Provence une partie de la place du Maréchal Lyautey pour une superficie de 1 130 m<sup>2</sup> environ moyennant la somme de 79 200 euros (soixante dix neuf mille deux cents euros).

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer le protocole ci-annexé et tout document inhérent à l'établissement de l'acte authentique.

**Article 3 :**

La recette correspondante sera inscrite au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole Sous Politique C 130 – Nature 775 – Fonction 824.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée à la Voirie  
Et aux Grandes Infrastructures Routières

Danielle MILON

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI